



Sommaire

Dossier **Prévenir les accidents domestiques**

Des parents parlent aux parents
Témoignage - p. 2

L'avis d'un professionnel
Témoignage - p. 2-3

La vie du Réaap 66
• Petit retour sur la semaine de
prévention des risques domestiques de
novembre 2017 - p. 4

Quoi de neuf côté famille ?
Pour se pacser, rendez-vous désormais
à la mairie - p. 4

Dossier **Prévenir les accidents domestiques**

Un enfant, petit ou grand, a besoin de tester ce qui l'entoure pour apprendre par lui-même. Quand il s'agit d'un jeu adapté à un tout-petit, fait de bruits et de couleurs, cela ne paraît pas poser problème. Mais lorsqu'il s'agit des objets du quotidien, nous nous apercevons très vite que «presque tout» peut représenter à la fois un jouet et un danger pour l'enfant.

Puisqu'en tant que parent, on ne peut pas le protéger en permanence de tout – à moins de vivre dans une bulle –, nous devons mieux comprendre pourquoi ce qui comporte un danger évident pour nous, paraît si attirant aux yeux d'un enfant, et pourquoi malgré notre attention et notre acharnement à lui répéter de faire attention, notre message ne semble pas toujours porter ses fruits.

Ce numéro thématique fait suite à la semaine de prévention des risques domestiques qui s'est déroulée au mois de novembre 2017 dans notre département, et met en lumière quelques recommandations utiles à tout adulte (ou grand-frère ou grande-sœur) acteur de la prévention de ces risques.





**Pour découvrir le recueil de témoignages «Aie Ouille - La maison de tous les dangers» réalisé dans le Conflent par l'association Résonances et ses partenaires cliquer ici*



Accidents de la vie courante

11 millions de blessés
+ de 20 000 morts
par an
en France

Des parents parlent aux parents

Témoignages recueillis par des partenaires locaux auprès de parents d'enfants en bas âge *

“ Je changeais ma fille de 13 mois sur la table à langer. Je me suis retournée pour prendre une couche et ne l'ai pas vue saisir le flacon de médicament mal fermé posé à côté d'elle. Elle a bu le restant du flacon. ”

“ Mon enfant (2 ans 1/2) veut cuisiner, il attrape les casseroles dès que j'ai le dos tourné. ”

“ Mon enfant de 8 mois avait réussi à tirer mon sac à main sans que je m'en rende compte. Il avait sorti un paquet de mouchoirs, et a failli s'étouffer avec la languette autocollante du paquet... ”

“ J'avais laissé mon enfant quelques minutes dans son parc, le temps d'aller aux toilettes. À mon retour, il était calme et « occupé » : il avait réussi à décrocher une perle d'un jouet spécial nourrisson, et essayait de l'avaler ! ”

“ Mon petit garçon m'a récemment effrayé en approchant sa main du fer à repasser : « je ne voulais pas toucher, juste sentir si ça chauffait » ! Je sais bien que c'est de ma faute, je m'étais éloignée du fer... ”

“ Mon fils de 3 ans dit être Spiderman, il monte partout même sur les fenêtres. Je suis obligée de tout fermer, même s'il fait chaud. ”

“ Ma fille de 6 ans jouait dans le jardin. Au bout d'un moment on a entendu un bruit sourd et répétitif. On l'a surprise avec une petite hache à la main, essayant de couper une souche. La lame lui passait à quelques centimètres du front, heureusement sans la toucher. On a eu une belle frayeur... ”

“ Je répète sans cesse à mes enfants (5 et 8 ans) de regarder avant de traverser la rue mais ils semblent complètement accaparés par ce qu'il y a de l'autre côté et peuvent se mettre à courir en une fraction de seconde pour passer de l'autre côté sans que j'ai le temps de réagir parfois. J'ai beau leur expliquer le danger, ils recommencent. ”

L'avis de professionnels

L'association *Calyxis, pôle d'expertise du risque*, s'implique depuis plus de 20 ans dans la recherche relative aux accidents de la vie courante et aux moyens de les prévenir. Intervenue lors de la semaine de prévention à Perpignan, elle nous en dit plus sur les « bons gestes » à adopter.

Protéger les coins de table, mettre des cache-prises, rester toujours à proximité de l'enfant pendant le bain... les parents connaissent généralement les bons réflexes de sécurité à adopter dans la maison à l'arrivée d'un enfant. Mais à l'épreuve du quotidien, c'est autre chose ! Ces drames pourraient pourtant être évités, avec du bon sens et du rangement.

La chute : risque numéro 1

Un transat posé en équilibre sur le canapé ou le caddy du supermarché peut être responsable d'une chute spectaculaire et grave ! Pensez à toujours attacher bébé dans sa chaise haute. N'oubliez pas d'équiper vos escaliers d'une barrière en haut et en bas des marches.

Les brûlures sont toujours graves chez un petit

Qu'elles soient dues à un liquide bouillant qui se renverse ou aux mains posées sur la porte du four, elles laissent souvent des séquelles. Soyez vigilant, équipez-vous de barrières de protection ou d'un four à porte froide.

Le transat de bain ne dispense pas d'une surveillance rapprochée

Un tout-petit peut se noyer dans 10 cm d'eau sans pouvoir relever sa tête. Attention à ne pas baisser sa vigilance quand on utilise un transat, un siège ou un anneau de bain, même pendant quelques secondes.

Rangez hors de portée des enfants

Les médicaments (et les sacs à main qui en contiennent), et les produits ménagers souvent colorés et aux odeurs alléchantes tels que les pastilles de lave-vaisselle ou de lave linge qui ressemblent à des bonbons risquent et d'être avalées par les enfants.

Attention aux risques d'intoxication

Beaucoup de plantes d'intérieur ou d'extérieur peuvent être toxiques. En cas d'ingestion accidentelle par un bébé, elles peuvent causer des nausées, des vomissements ou des douleurs abdominales. Éloignez la plante des tout-petits et faites bien laver les mains au retour de promenade.

N'oubliez pas : la curiosité n'a pas d'âge, même les plus grands peuvent vouloir braver un interdit en pensant ne pas courir de danger. Rien ne vaut les mesures de précautions concrètes et le dialogue pour prévenir les risques.



L'association Calyxis

participe à différents programmes de prévention menés par l'Etat, et a contribué à la réalisation de documents très simples pour expliquer les risques et bons gestes à adopter.

Cliquer sur l'image pour ouvrir le document



Un numéro d'urgence

au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

(sourd, malentendant, aphasique, dysphasique)

pour contacter : pompiers, gendarmerie, police ou urgences médicales !

Numéro accessible par SMS

Pour connaître tous les numéros utiles en cas d'urgence, cliquer ici

L'association *Ensemble pour l'éducation de la petite enfance*** développe des outils basés sur la recherche en neurosciences et la pédagogie participative. Lors de la conférence du 24 novembre, sa Présidente a apporté un éclairage sur une façon particulière d'accompagner le développement des enfants.

L'enfant a besoin d'expérimenter par lui-même et nous devons le laisser relever ses propres défis (monter sur un jeu d'enfant, gravir une marche d'escalier...) mais dans un cadre sécurisant proposé par l'adulte : jeux adaptés à son âge, encouragements pour le rassurer (un regard, un mot pour lui signifier qu'il est capable de le faire et qu'il peut prendre son temps), et bien sûr, vigilance pour veiller à ce que l'expérience ne tourne pas en accident ! En toute bienveillance, il convient également de poser des interdictions, en tenant compte du fait que selon son âge, l'enfant ne les intègre pas au même rythme.

Ainsi, un enfant de moins de 5 ans n'a pas la maturité psychique pour penser aux conséquences de son geste : s'il veut attraper le ballon, il ne perçoit pas le danger que représente la route qui l'en sépare et fonce tout droit vers l'objet désiré.

Cela ne nous empêche pas de lui rappeler les risques existants. On peut même parler de sa propre expérience à ses enfants. Ils sont souvent attentifs à ce que l'adulte réfère leur recommande quand celui-ci démontre qu'il n'est pas lui-même à l'abri d'un accident : «Quand j'étais petite, un jour, j'ai moi aussi grimpé sur un arbre... et je suis tombée. Pourtant je faisais bien attention !».

On peut aussi essayer d'adapter ses mots pour que l'enfant entende ce qu'il a le droit de faire et non ce qu'on lui refuse. En effet, cela frustre moins l'enfant d'entendre «tu peux marcher vers le ballon» plutôt que «ne cours pas après le ballon». On appuie ainsi sur son potentiel et non sur son incapacité, car quand on lui dit «ne fais pas... tu vas te blesser», il intègre qu'on ne lui fait pas confiance, qu'il n'est pas assez grand pour réussir. Pour lui, c'est une sorte de jugement de notre part sur sa capacité à faire, et il pourrait bien grandir avec la croyance qu'il ne sera jamais vraiment capable de bien faire.

****L'association met en ligne une série de 50 vidéos de 2 minutes baptisées «Dis-moi» pour comprendre comment les enfants interagissent avec leur environnement et les personnes qui les entourent, et s'interroger sur la façon de les accompagner dans leur autonomie avec bienveillance.**



Cliquer sur l'image pour ouvrir le site internet

Zoom sur les ateliers animés par Calyxis lors la Semaine de prévention des risques domestiques de novembre 2017

La Caisse d'allocations familiales des PO et ses partenaires ont organisé à Perpignan, dans le cadre du Réaap66, une semaine pour prévenir les risques domestiques.

Durant 8 jours consécutifs, près de 1 200 parents, enfants, bénévoles et professionnels ont pu s'informer autour d'ateliers très ludiques et réalistes sur les risques domestiques animés par différents partenaires et notamment l'organisme de recherche en prévention Calyxis.

Les animations phares de cette semaine - un test en situation réelle de l'accès à une gazinière, à une table à repasser et à une chaise-bébé pour vivre les risques qu'un enfant de 10 mois à 3 ans encourt dans un environnement adapté aux « géants » et une mini-maison animée - ont recueilli un franc succès !

Enfants et adultes, véritables acteurs des ateliers, ont pu découvrir à la fois l'étendue des risques et les bons gestes à adopter en cas d'urgence.

Lors de la conférence, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé et l'Agence régionale de Santé ont présenté leur action sur les PO pour prévenir le saturnisme (effets du plomb).

Télécharger le flyer :

 http://www.ireps-occitanie.fr/images/Action_Saturnisme/depliant.pdf



Maison des Grands Calyxis



Maison Tourisk Calyxis
www.ateliersdeprevention.com



Quoi de neuf côté famille ?

Pour se pacser, rendez-vous désormais à la mairie

Depuis novembre 2017, ce n'est plus le Tribunal de Grande Instance qui enregistre la signature d'un pacte civil de solidarité (Pacs) mais l'officier d'état civil de la mairie où le couple réside. Cela concerne aussi les modifications de Pacs et leur dissolution. L'acte demeure gratuit.


Il vous suffit de remplir un formulaire Cerfa unique qui vaut déclaration de Pacs, et atteste de la non-parenté et la non-alliance avec votre futur pacsé, et de votre résidence commune.

Vous pouvez y mentionner certains termes particuliers (séparation de biens, régime d'indivision...). Présentez-vous ensuite ensemble à l'officier d'état civil de la mairie munis des documents utiles (dans certaines mairies, il convient de prendre rendez-vous).

Ou bien, vous pouvez confier cette démarche à un notaire qui se chargera de rédiger avec vous et d'enregistrer la convention de Pacs, mais ces actes sont payants.

Si vous vous mariez par la suite, vous n'avez aucune démarche à faire, le Pacs se dissout automatiquement par le mariage des partenaires (ou de l'un des deux) le jour de la cérémonie.

Plus d'informations sur le Pacs : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

 Télécharger le formulaire Cerfa : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>